



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.5/L.759
26 novembre 1962
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-septième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 62 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1963

Gros travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments et du
matériel du Siège des Nations Unies

Projet de rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. N. A. QUAO (Ghana)

1. Lors de l'examen en première lecture du chapitre 7 (Bâtiments et amélioration des locaux) du projet de budget pour 1963, la Cinquième Commission a étudié à ses 941ème, 945ème et 946ème séances, les rapports du Secrétaire général (A/C.5/928) et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/5267) sur la question des gros travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments et du matériel du Siège des Nations Unies. Cette question avait été examinée pour la première fois en 1960, mais elle avait été renvoyée par deux fois, en raison de la situation financière précaire de l'Organisation^{1/}.
2. Dans son rapport, le Secrétaire général présentait trois projets principaux^{2/}:
 - a) Aménagement permanent des salles de conférence;
 - b) Achèvement, en 1963, de l'étude architecturale des bâtiments du Siège autorisée en 1959;
 - c) Expansion des installations de télévision et autres installations visuelles.

^{1/} On trouvera l'historique de la question dans les Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Annexes, point 50 de l'ordre du jour, document A/4678; ibid., seizième session, Annexes, point 54 de l'ordre du jour, document A/5075, par. 33-38.

^{2/} Il n'est pas possible, dans le cadre du présent rapport budgétaire, de donner un aperçu complet de projets de caractère extrêmement technique : pour plus de précisions il convient donc de se reporter au rapport du Secrétaire général (A/C.5/928).

3. Pour exécuter ces projets, le Secrétaire général proposait différents plans (prévoyant des salles de conférence aménagées de façon à accueillir un maximum de 126 délégations); ces plans, dont l'exécution entraînerait des dépenses s'élevant au total à 7,9 millions de dollars, 8 millions de dollars et 8,1 millions de dollars respectivement, avaient en commun un élément principal : la construction de deux nouvelles grandes salles de conférence, qui coûterait environ 6,3 millions de dollars.
4. Le Comité consultatif recommandait (A/5267, par. 6 et 7), outre l'agrandissement de la salle de l'Assemblée générale^{3/}, un plan d'aménagement des salles de conférence qui ne prévoirait pas la construction de nouvelles grandes salles. Il recommandait en particulier de transformer la salle du Conseil de tutelle en une salle de conférence ordinaire et, éventuellement, d'aménager la salle de l'Assemblée générale de façon qu'elle puisse servir de salle de commission^{3/}. Les recommandations du Comité consultatif permettraient de disposer de cinq grandes salles de conférence et d'utiliser la salle de l'Assemblée générale pour les séances des grandes commissions. Les travaux d'aménagement correspondant aux suggestions du Comité consultatif (A/5267, par. 24 et 25) entraîneraient des dépenses estimées à 1 556 000 dollars^{4/}.
5. Le Secrétaire général et le Comité consultatif recommandaient à la Cinquième Commission de prendre les décisions suivantes :
- a) Pour l'exercice 1963, recommander à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 100 000 dollars : 14 500 dollars pour l'achèvement de la phase finale de l'étude architecturale et 85 500 dollars pour l'établissement des plans relatifs aux projets qui pourraient être approuvés à la présente session;
 - b) Prendre des décisions de principe sur les autres projets recommandés par le Secrétaire général ou par le Comité consultatif, ou par l'un et l'autre; si elles étaient approuvées par l'Assemblée générale, ces décisions entraîneraient - sous réserve des considérations exposées au paragraphe 6 ci-après - l'ouverture de crédits pour les exercices 1964 et 1965.

^{3/} Le Comité consultatif présentait au sujet de la salle de l'Assemblée générale, des recommandations diverses concernant tant l'agrandissement de cette salle que son aménagement en salle de commission (A/5267, par. 8 et 11).

^{4/} Ce chiffre ne comprend ni les 100 000 dollars à prévoir pour l'achèvement de l'étude architecturale et les autres travaux préparatoires, ni les 525 000 dollars qui représentent l'estimation actuelle du coût de la première étape des travaux dans les sous-sols du bâtiment de l'Assemblée générale. /...

6. En ce qui concerne le projet d'expansion des installations de télévision et autres installations visuelles mentionné plus haut, à l'alinéa c) du paragraphe 2, la Commission a pris note de la recommandation du Comité consultatif (A/5267, par. 21 b)) tendant à inviter le Secrétaire général à entreprendre d'urgence, dans le cadre de l'étude que le Service organisation et méthodes doit faire sur l'utilisation des locaux à l'usage de bureaux, une étude pour déterminer l'usage optimum qui peut être fait de la partie des sous-sols du bâtiment de l'Assemblée générale qui ne serait pas affectée par la phase I du plan du Secrétaire général (A/C.5/928, par. 44). Le représentant du Secrétaire général a assuré la Commission qu'aucune dépense ne serait engagée au titre du projet c) avant que le Comité consultatif et l'Assemblée générale n'aient eu l'occasion d'examiner le plan du Secrétaire général concernant l'ensemble des sous-sols.

7. A la 941ème séance, le représentant du Secrétaire général a informé la Commission que le Secrétaire général acceptait la recommandation du Comité consultatif selon laquelle en raison de la situation financière critique de l'Organisation et de l'existence d'autres solutions satisfaisantes (A/5267, par. 5-7), il ne serait pas justifié d'engager les dépenses considérables qu'impliquerait la construction de deux nouvelles salles de conférence.

Décisions de la Commission

8. Les recommandations du Comité consultatif concernant les divers projets ont eu l'appui de nombre de délégations et, à sa 946ème séance, la Cinquième Commission a pris les décisions suivantes :

/...

	<u>Voix pour</u>	<u>Voix contre</u>	<u>Abstentions</u>
a) <u>Achèvement de l'étude architecturale</u>			
Recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir pour 1963 un crédit de 14 500 dollars pour l'achèvement de la phase finale de l'étude architecturale et un crédit de 85 500 dollars pour l'établissement des plans et travaux préparatoires relatifs aux projets approuvés	Unanimité		
b) <u>Décisions de principes concernant les projets ci-après a/</u>			
	<u>Coût estimatif</u>		
	<u>Dollars</u>		
i) Agrandissement de la salle de l'Assemblée générale (plan II)	255 000	Unanimité	
ii) Agrandissement des quatre grandes salles de conférence existantes (plan II)	869 000	Unanimité	
iii) Transformation de la salle du Conseil de tutelle	297 000	Unanimité	
iv) Aménagement de la salle de l'Assemblée générale en fonction des besoins des commissions (y compris l'installation de microphones à chaque table de délégation); ces travaux seraient exécutés en même temps que le projet b) i) ci-dessus (proposition du Danemark appuyée par le Pakistan)	135 000	53	3 20

a/ On trouvera à l'annexe du présent rapport une brève description de ces projets.

b/ On trouvera à l'annexe du présent rapport une brève description de ce projet

/...

Voix pour Voix contre Abstentions

c) Décision de principe concernant
le projet ci-après b/

Coût estimatif

Dollars

Première phase des travaux d'aménagement des sous-sols du bâtiment de l'Assemblée générale (A/C.5/928, par. 44) - recommandation du comité consultatif (A/5267, par. 21 a) et b))	525 000	66	8	5
---	---------	----	---	---

b/ On trouvera à l'annexe du présent rapport une brève description de ce projet.

/...

ANNEXE

Aperçu des projets recommandés

Les caractéristiques des projets recommandés par la Cinquième Commission sont les suivantes :

Salle de l'Assemblée générale

- a) Le nombre total de sièges par délégation serait ramené de 10 à 6 au centre de la salle; 4 à 5 sièges seraient prévus pour chaque délégation sur les côtés et au fond de la salle;
- b) Des microphones branchables seraient installés sur les tables des délégations;
- c) Une table démontable pour les membres d'un Bureau de commission pourrait être installée dans la salle de l'Assemblée.

Salles de conférence

- a) La disposition actuelle en fer à cheval serait maintenue, mais les tables seraient plus petites;
- b) Le nombre de conseillers serait réduit comme suit :
Salles de conférence 1 et 2 : 1 siège au lieu de 2;
Salles de conférence 3 et 4 : 2 sièges au lieu de 3.
Des sièges supplémentaires pour les conseillers seraient aménagés dans la zone réservée actuellement à la presse.

Salle du Conseil de tutelle

La salle du Conseil de tutelle serait transformée en salle de conférence ordinaire pouvant accueillir 126 délégations.

Expansion des installations de télévision et autres installations visuelles dans les sous-sols du bâtiment de l'Assemblée générale

La première étape des travaux prévoit : a) les travaux préparatoires : construction, équipement, etc., dans l'ensemble des sous-sols; b) l'aménagement d'une zone de services techniques (salles pour l'enregistrement, l'impression et le traitement des films de télévision et de cinéma); c) la construction d'une zone de studios.